



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



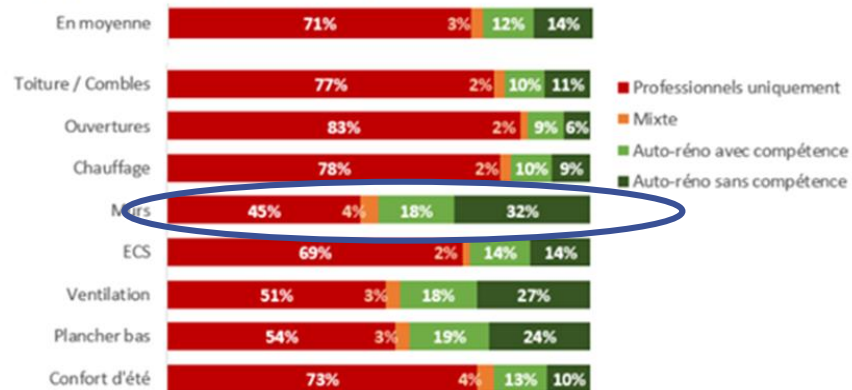
ANAH & L'AUTO-RÉNOVATION ACCOMPAGNÉE

Point BFC – 15.01.24

Vision de l'ARA

Pourquoi s'intéresser au sujet de l'auto-rénovation ?

Graphique 15 : mode de réalisation des travaux terminés en 2019



Note : la somme des pourcentages peut différer légèrement de 100 % en raison des arrondis.
Champ : France métropolitaine, ménages en maisons individuelles ayant terminé des travaux en 2019.

Source : enquête Tremi 2020, exploitation Ademe

- 71% de gestes de travaux de rénovation sont réalisés uniquement par des professionnels
- 14% en auto-rénovation sans compétence particulière
- 12% en auto-rénovation avec compétence travaux
- 3% en mixant intervention du particulier et des professionnels

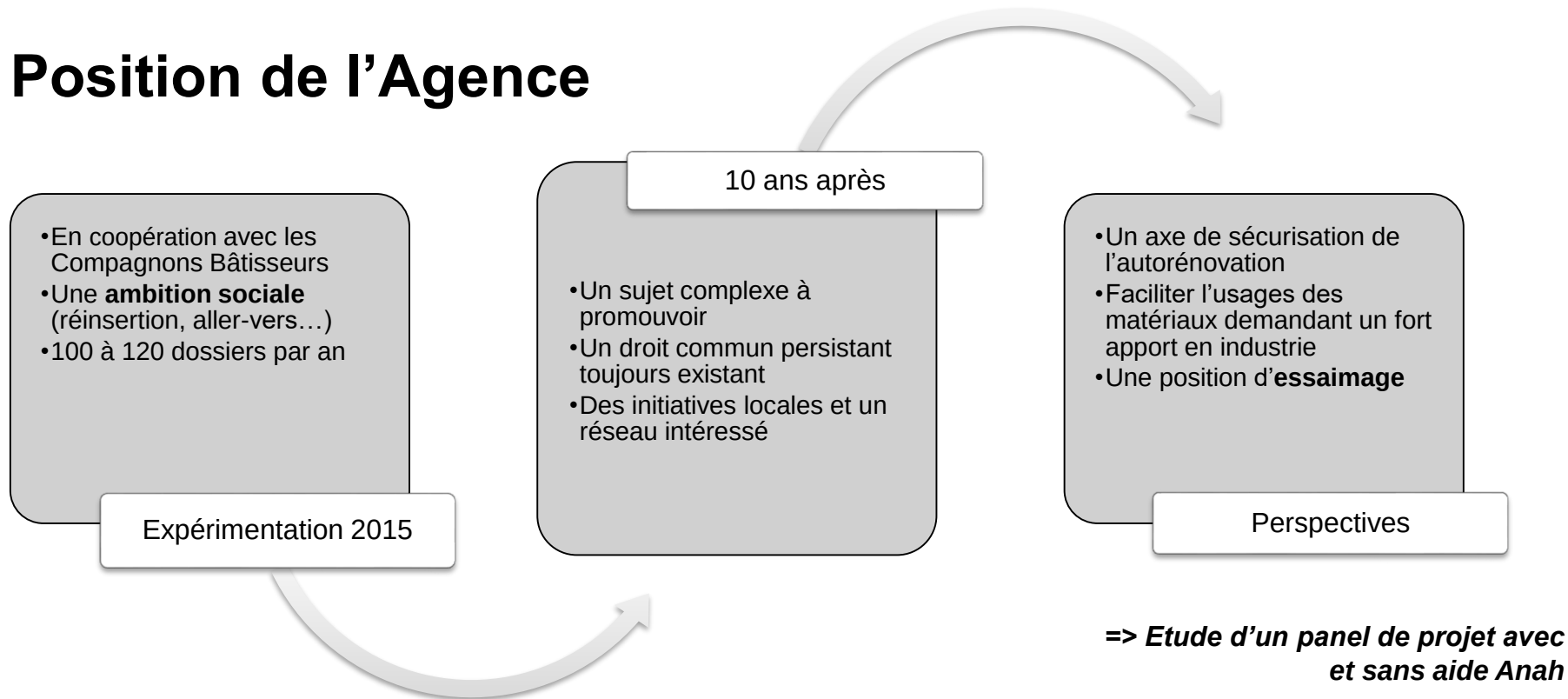
➡ 29% des gestes de travaux de rénovation sont réalisés avec une implication directe des particuliers

Quelles définitions ?

L'auto-rénovation est la pratique qui consiste, pour un ménage, à rénover lui-même son logement. A la fois menée par des propriétaires occupants et des locataires, l'auto-rénovation est de trois types :

- **L'auto-rénovation autonome** : travaux de rénovation réalisés par l'occupant d'un logement en totale autonomie, sans l'intervention d'un professionnel du bâtiment sur le chantier.
- **L'auto-rénovation « mixte »** : travaux de rénovation réalisés pour partie par un ménage de façon autonome et pour partie par un professionnel du bâtiment pour le reste des travaux.
- **L'auto-rénovation accompagnée**, qui se définit comme une « démarche conjointe et librement consentie entre l'occupant (ou bailleur) d'un logement et un accompagnateur, dans laquelle l'occupant engage des travaux qu'il a défini avec l'assistance de l'accompagnateur et dont il réalise lui-même une partie. L'occupant passe commande à des professionnels du bâtiment pour la partie de travaux qu'il ne réalise pas ».

Position de l'Agence



Etat de l'existant

L'expérimentation lancée en 2015

Ambitions au lancement

- Une ambition sociale forte avec une action sur l'insertion professionnelle, un accompagnement renforcé des ménages très précaires et une réduction des coûts de travaux
- Soutenir les acteurs de l'ARA notamment les Compagnons Bâisseurs

Fonctionnent de l'aide

- Un dispositif possible à la demande du bénéficiaire avec un engagement de l'organisme accompagnateur sous forme de charte : travaux concernés par l'ARA, estimatif des coûts d'accompagnement, des matériaux etc
- Une AMO renforcée forfaitisée à 300€/jour sur 15 jours pour de la rénovation énergétique augmentés à 40 jours pour des travaux lourds

Dynamique

- 100 dossiers par an au lancement, très peu aujourd'hui avec 80 dossiers sur trois an

Réglementation ANAH

- En droit commun mais sans référence à un régime d'aide
- Sous expérimentation avec une délibération de 2015 reconduite en 2019 sans fin
- En opération programmée et en diffu

L'auto-rénovation accompagnée : les aides de l'Anah aux particuliers

Projets éligibles

- Ménages aux revenus modestes et très modestes, avec comme finalité :
 - une réinsertion professionnelle ;
 - une baisse du reste à charge ;
 - un passage à l'acte.
- Sur les dispositifs propriétaires occupants suivants



Fonctionnement de l'aide

- Un financement de l'ARA forfaitisé à 300€/jour sur 15 jours pour de la rénovation énergétique augmenté à 40 jours pour des travaux lourds
- Une instruction locale (souvent DDT)
- Un cumul des missions entre AMO Anah et monitorat technique ARA de moins en moins possible

Retours empiriques

- Très complexe à mettre en place du fait de la méconnaissance (environ 70 dossiers annuel)
- Un manque d'actualisation réglementaire et message

Dans le cadre d'un Pacte Territorial ou Opah

Intégration possible pour

- Permettre l'essaimage en soutenant
- Soutenir et pérenniser des actions locales

Axes possibles

- Mobilisation des publics et des ménages (précaire, autorénovateur, GUSP...)
- Mobilisation des professionnel (développement de filière vernaculaire bio et géo-sourcée, créer offre qualitative...)

Condition de cofinancement Anah selon

- Pacte Territorial
- Opah
- GUSP